Tributaries JOURNAL Vol 09 (02) December 2025 pp 614-636
For studies and scientific research in social and human sciences

Besoin d'une langue de spécialité :
Cas des étudiants en Droit administratif et juridique

Need for a specialized language:
Case of students in Administrative and Legal Law

BOUZID Imène [*1] , TOUATI Mohamed [2]

[1]Université ORAN2 « Ahmed Ben Mohamed » (ALGERIE)

Email: bouzid_imen19@yahoo.fr

[2] Université ORAN2 « Ahmed Ben Mohamed » (ALGERIE)

Email: touati_2003@yahoo.fr

Soumis, le	Accepté, le	Publié, le
06/10/2025	31/10/2025	01/12/2025

Abstract: The objective of this study is to analyze the impact of French for Specific Purposes (FOS) program on strengthening the language skills of law students, particularly in writing, and to prepare them for the demands of their future legal practices. To do this, a program based on authentic documents, collected directly from the professional field, was implemented. This program aims to ensure the relevance of the content directly related to the reality of the legal profession, while strengthening the students' written skills. The participants, Master 1 Law students, were monitored throughout their learning through a formative assessment that played a key role in maintaining their motivation and improving their level of written proficiency. A summative assessment then made it possible to verify, demonstrate, and confirm the students' progress. The results obtained attest to the effectiveness of the program, with a significant improvement in the students' language skills, which proves the importance of constant monitoring throughout the training.

Keywords: *Formative assessment, Summative assessment, FOS program, Terminology module, Administrative and legal law, Reading comprehension, Written production.*

Résumé: L'objectif de cette étude est d'analyser l'impact d'un programme de Français sur Objectifs Spécifiques (FOS) sur le renforcement des compétences linguistiques des étudiants en Droit, notamment en matière d'écrit, et de les

[*] **Auteur correspondant**

préparer aux exigences de leurs futures pratiques juridiques. Pour ce faire, un programme basé sur des documents authentiques, collectés directement sur le terrain professionnel, a été mis en place. Ce programme vise à garantir la pertinence des contenus en lien direct avec la réalité du métier juridique, tout en renforçant les compétences écrites des étudiants. Les participants, des étudiants en Master 1 de Droit, ont été suivis tout au long de leur apprentissage grâce à une évaluation formative qui a joué un rôle clé dans le maintien de leur motivation et l'amélioration de leur niveau de compétence à l'écrit. Une évaluation sommative a ensuite permis de vérifier, démontrer et confirmer les progrès des étudiants. Les résultats obtenus attestent de l'efficacité du programme, avec une amélioration notable des compétences linguistiques des étudiants, ce qui prouve l'importance d'un suivi constant tout au long de la formation.

Les mots clés : *Évaluation formative, Évaluation sommative, Programme de FOS, module de Terminologie, Droit administratif et juridique, Compréhension de l'écrit, Production de l'écrit.*

INTRODUCTION

Les sociétés ainsi que les systèmes éducatifs ont été foncièrement métamorphosés par la mondialisation durant ce 21ème siècle. En effet, pour s'intégrer dans un monde interconnecté, la maîtrise et l'apprentissage des langues étrangères ont été placés au centre des compétences indispensables. Dans ce contexte, le français occupe toujours une place de choix dans de nombreux domaines en Algérie, entre autres : les médias, l'économie, la technologie et la santé. Cette langue reste toujours, dans le cadre de l'enseignement supérieur, un instrument clé assurant l'assimilation et la diffusion de savoirs spécialisés. Ainsi la naissance d'un Français sur Objectifs Spécifiques (FOS), reste pour adapter l'enseignement de la langue aux réels besoins des apprenants, tant académiques que professionnels.

Dans le domaine juridique, le français conserve toujours un statut fondamental vu que de nombreux documents administratifs ou juridiques, des contrats voir même des textes sont rédigés en langue française. Néanmoins, ces exigences ne semblent pas être tout à fait comblées par la formation actuelle suivie par les étudiants de Master en Droit. En effet, le module de terminologie juridique, qui se trouve être la seule matière dispensée en français dans cette filière, se limite à un cours magistral d'une heure et demie hebdomadaire, sans évaluation formative, ni de travaux dirigés. Ce cours basé principalement sur des définitions expliquées puis dictées, ne favorise pas le développement des

compétences pratiques indispensables aux futurs diplômés de cette filière pour assimiler, saisir et produire des écrits administratifs et juridiques en français.

Face à une telle situation, l'alternative pertinente de la conception et de l'application d'un programme de FOS assigné aux étudiants de Master 1 en Droit s'impose. Ce genre de programme permettrait le développement d'une maitrise acceptable de la compréhension, du traitement et de la rédaction de documents administratifs et juridiques au delà de l'acquisition simple d'un vocabulaire juridique. Ainsi, munir les étudiants en Droit de ressources linguistiques appropriées à leur futur contexte et pratiques professionnels, reste le principal objectif d'un tel programme.

Durant cette intervention, l'évaluation va occuper une place primordiale. En se basant sur les travaux de Black et William (1998), L'évaluation formative, réalisée tout au long de la durée du programme, a permis, tout en surveillant assidûment l'avancement de ce dernier, de renforcer et de maintenir la motivation chez les étudiants et de remédier à leurs lacunes en temps réel tout en les accompagnants. L'évaluation sommative, en revanche, est venue juger des compétences développées à l'issue de l'intervention pour pouvoir certifier enfin le niveau de compétences atteint. La vérification de la réussite du programme proposé tiens à l'articulation correcte de ces deux évaluations permettant ainsi une meilleure préparation des étudiants de Master 1 en Droit à l'accomplissement de leurs taches et exigences professionnelles futures.

2. Le FOS, l'élaboration d'un programme et la démarche suivie pour le faire:

Contrairement au FLE (Français Langue Étrangère) qui est destiné à une large population, le FOS (Français sur Objectifs Spécifiques) est destiné à un public bien spécifique. Il s'agit, en fait, d'une méthode ciblée qui a pour mission de répondre aux besoins particuliers des apprenants et ce en adaptant l'apprentissage en question au contexte académique, social voir professionnel. Cette particularité lui vaux une place importante dans le processus de l'enseignement/apprentissage de la langue française permettant ainsi à l'apprenant de cette dernière de développer les compétences linguistiques ciblées par cette formation et de les appliquer immédiatement à son domaine d'activité.

Une analyse minutieuse des besoins des apprenants constitue la base de la conception d'un programme de FOS. Ceci va permettre de cibler les compétences

linguistiques à développer et ce dans le but de la réalisation performante des taches précises qui leur seront assignées dans leur domaine en les préparant à travers l'intégration de situations réelles auxquelles ils seront confrontés au quotidien.

L'idée derrière la démarche de Mangiante et Parpette (2004) est d'enseigner aux apprenants une langue non pas de manière abstraite mais plutôt de l'insérer dans leur réalité. Leur démarche se caractérise par la mise en adéquation des situations ciblées avec les programmes de formation linguistique à élaborer, en identifiant les besoins spécifiques, puis en déterminant les objectifs de la formation en question et enfin en choisissant les supports appropriés à cette dernière.

Le fait d'adopter une telle approche assurera une formation qui se rapproche particulièrement des attentes professionnelles futures des apprenants leur permettant ainsi une meilleure intégration et une maitrise meilleure de cette langue à utiliser au sein d'un environnement professionnel exigeant.

3. L'EVALUATION FORMATIVE, importance et rôle

Dans les démarches pédagogiques modernes, l'évaluation formative occupe une place axiale en permettant aux apprenants et aux enseignants d'être plus conscients des difficultés rencontrées et surtout des progrès réalisés et ne se limitant pas seulement et simplement à la mesure des acquis. Ainsi, elle constitue actuellement une réelle manette d'apprentissage. L'évaluation formative désigne selon Black et William (1998), l'intégralité des activités amorcées par les enseignants et leurs apprenants, et fournissant des indices servant de feedback pour améliorer tant l'enseignement que l'apprentissage. Le rôle primordial du feedback est mis en valeur à travers cette conception.

« L'évaluation formative stimule l'échange continu entre l'enseignant et son apprenant en lui donnant cette chance d'être acteur de son propre apprentissage. Il ne s'agit plus d'évaluer seulement les acquis, mais plutôt de créer un environnement et des conditions favorables et favorisant l'apprentissage » précise Irons (2007). Ainsi, L'évaluation formative est un moyen permanant d'adaptation des méthodes pédagogiques. Son importance réside aussi dans son renforcement et son maintien de la motivation chez les apprenants et ce à travers les retours progressifs et réguliers. Les apprenants déduiront et reconnaitront leurs points

souligne que «L'enseignement doit intégrer l'évaluation formative entant que processus dynamique, toujours orienté vers le développement des compétences».

Herman, Osmundson, Ayala, Schneider et Timms (2006) avancent qu'« En identifiant rapidement les difficultés, et en apportant les ajustements appropriés, les dispositifs formatifs réduisent les écarts entre les apprenants». Donc, elle assure le maintien de l'équité au niveau des apprentissages. Toujours dans la même perspective, Shepard (2000) insiste sur « le rôle que joue l'évaluation formative dans le développement d'une nouvelle culture d'apprentissage où l'erreur n'est plus perçue comme étant un signe d'échec mais plutôt comme une phase ordinaire du processus ». Elle joue également un rôle primordial pour l'enseignant en lui permettant de différencier ses approches, d'adapter sa pédagogie en fonction des résultats intermédiaires recueillis puis analysés par sa personne et enfin de mieux cerner les besoins spécifiques de ses apprenants. Popham (2008) précise à son tour que « cette démarche permet de favoriser l'efficacité générale de l'enseignement à travers la création d'un cercle vertueux là où l'évaluation enrichit l'apprentissage et vice versa ».

Selon l'OCDE (2005), « les meilleurs résultats sont enregistrés à long terme au niveau des systèmes éducatifs intégrant systématiquement l'évaluation formative ». Il ne s'agit donc pas seulement d'un outil pédagogique particulier, mais également d'un outil servant la politique éducative. Elle améliore l'équité et la qualité des systèmes éducatifs en favorisant l'inclusion et par conséquent la réussite de ces derniers.
Par ailleurs, Black et William (1998a, 1998b) insistent sur la utilité de percevoir l'évaluation formative non pas comme une activité ponctuelle basique mais plutôt comme une pratique structurée et intentionnelle. L'enjeu est de placer des dispositifs durables accompagnant l'apprentissage durant ce parcours de formation.

En somme, l'évaluation formative n'est pas vraiment un outil d'évaluation parmi bien d'autres. Il s'agit en effet d'une approche à part entière de l'enseignement, basée sur l'ajustement permanent des pratiques pédagogiques, sur la progression, et la valorisation de l'effort fourni par l'apprenant. Elle vise la génération d'apprenants autonomes et critiques, aussi à aiguiser l'esprit de responsabilité envers leur processus d'apprentissage, en les engageant dans chacune des phases de ce dernier. Cette implication est guidée par les directives et les retours constructifs de l'enseignant. Ceci de plus du fait de favoriser la réussite

de la formation. C'est ainsi qu'elle représente, à ce jour, une assise et un fondement incontournable de toute démarche d'enseignement/apprentissage moderne en créant de nombreuses occasions d'améliorer le processus entamé.

4. L'EVALUATION SOMMATIVE, importance et rôle

L'évaluation sommative a depuis toujours occupé une place importante dans les dispositifs éducatifs vu qu'elle permet de mesurer puis de certifier au terme d'une séquence ou d'un cycle d'apprentissage les acquis. L'évaluation sommative et comparativement à l'évaluation formative qui accompagne, oriente et épaule l'apprenant durant le processus d'apprentissage, celle-ci se situe plutôt dans une perspective de bilan final. Elle a pour tâche de rendre compte du niveau de compétences atteint par l'apprenant à un moment déterminé du processus de sa formation, qui est celui des tests, examens, ou encore celui des soutenances. Elle joue ainsi, un rôle crucial dans la reconnaissance institutionnelle des savoirs acquis et aussi dans la validation et la certification des compétences installées.

Selon Jorro (2000), l'évaluation sommative ne se limite pas seulement en l'attribution systématique de notes aux apprenants. Elle possède de plus une symbolique forte et une dimension sociale importante, car elle contribue à légitimer les parcours éducatifs en décernant une valeur officielle aux apprentissages. Ainsi, elle participe à l'instauration de la confiance et de la légitimé au cœur du système éducatif. Pour les apprenants, elle représente la reconnaissance de leur progression et des efforts qu'ils ont fournis tout au long de leur formation marquant ainsi une étape indispensable de validation d'acquis.

Scallon (2004) précise, de son côté, que l'évaluation sommative sert d'outil incontournable de vérification l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés. Elle donne aux institutions ainsi qu'aux enseignants, en tant qu'outil, l'opportunité de confirmer que les connaissances et compétences installées et indispensables aux apprenants leur permettent d'accéder à un palier supérieur ou d'intégrer le milieu professionnel. Cette caractéristique de certification est primordiale dans la mesure où la société impose des garanties par rapport à la valeur des qualifications et des diplômes délivrés.

Cette évaluation assure aussi sur le plan institutionnel une fonction régulatrice. Elle autorise l'identification des ajustements importants et l'analyse de l'efficacité des programmes en donnant son consentement aux résultats. Ainsi,

elle ne sert pas uniquement les apprenants, mais aussi les décideurs éducatifs en leur fournissant des indices précieux. Néanmoins, il est important de noter que même si l'évaluation sommative est indispensable, elle peut être perçue parfois comme étant excessivement centrée sur la performance imminente. C'est la raison pour laquelle un bon nombre de chercheurs insistent sur la nécessité de l'utiliser en collaboration avec l'évaluation formative vu la relation de complémentarité qui les relie.

Au final, on peut dire que l'évaluation sommative assure une quadruple tâche : offrir des données servant à réguler les processus éducatifs, attester et certifier les acquis, garantir la crédibilité des diplômes remis et approuver les parcours. Comme l'explique Jorro (2000), l'évaluation sommative dépasse le cadre rigide de la salle de classe à travers le port en soi d'une valeur symbolique et sociale.

Scallon (2004) avance à son tour que « l'évaluation sommative représente un outil incontournable de vérification, garantissant ainsi la fiabilité et la validité des apprentissages. Voila pourquoi et malgré ses limites, elle conserve toujours son statut de levier incontournable à toute démarche structurée et ce en dépit de ses limites.

5. L'ETUDE:

5.1 Problématique de recherche

« Aider l'étudiant à gravir les paliers de son cursus universitaire avec succès, tout en négligeant les besoins professionnels futurs de ce futur diplômé de cette filière », C'est ce qu'a avancé un bon nombre de professionnels du domaine administratif et juridique qui ont trouvé des difficultés relatives à la maitrise de la langue française lors de l'exercice de leurs fonctions. Et c'est ce constat qui a surtout **motivé**, orienté et poussé cette recherche vers une problématique qui se situe à la croisée des chemins entre les besoins spécifiques des étudiants de Master 1 en Droit et les exigences futures de leur domaine professionnel. En effet, et bien que pour répondre à ces besoins spécifiques des programmes de FOS ainsi que le module de terminologie aient été mis en place, leur efficacité dans le contexte particulier d'une formation arabisée et d'un environnement bilingue reste questionnée. Il convient alors de s'interroger sur deux points fondamentaux :

- Dans quelle mesure ce module permet réellement aux étudiants de développer, par rapport à la langue française, les compétences qui leur seront nécessaires dans leurs leur futur parcours professionnel.

- Est-ce-que les évaluations formative et sommative serviront, à la fois, le développement des compétences visées et mesurer le degré d'atteinte des objectifs d'apprentissage fixés.

Ainsi, **la problématique centrale** de cette recherche est la suivante : « Dans quelle mesure le programme de FOS, conçu pour les étudiants de Master 1 en Droit, leur permettra-t-il de développer les compétences nécessaires pour élaborer et interpréter des documents administratifs et juridiques en français ? Et en quoi consistent le rôle et la contribution des évaluations, tant sommative que formative, dans le développement de ces compétences et l'efficacité de ce programme ?».

5.2 Objectifs de l'étude :

Une fois cette problématique soulevée, le chercheur a fixé, pour cette étude, **les objectifs** suivants :

1. Délimiter les principales difficultés et les compétences particulières que doivent développer ces étudiants de Master 1 en Droit par rapport au français juridique, afin de leur permettre de s'acquitter convenablement de leurs taches professionnelles futures mais avant cela de leurs études.
2. Juger la contribution de l'évaluation formative à accompagner ces étudiants dans l'acquisition progressive du contenu de FOS dispensé mais aussi de mesurer à quel point l'évaluation sommative rend-elle compte du niveau d'acquisition des aptitudes et des compétences que l'intervention visait à développer.
3. Mesurer l'efficacité du programme de FOS proposé en se basant sur les résultats de l'évaluation formative et sommative. Et ainsi voir si le contenu dispensé a permis ou non à nos participants de développer leurs compétences en compréhension et en production de l'écrit dans leur domaine d'études.

5.3 Questions de recherche :

Afin d'atteindre les objectifs fixés et en fonction des considérations citées précédemment, le chercheur tentera d'apporter des réponses aux **questions de recherches** suivantes :

1. Dans quelle mesure, le contenu enseigné dans le module de terminologie destiné aux étudiants de Master 1 en Droit, leur permet-il de s'acquitter de leurs pratiques professionnelles futures, particulièrement lorsqu'ils seront confrontés à l'exploitation de documents rédigés en langue française ? Tenant compte de leur

formation universitaire essentiellement arabisée et un environnement social bilingue.
2. Dans quelle mesure le programme de FOS proposé permet-il aux étudiants de Master 1 en Droit de développer leurs compétences en compréhension et en production de l'écrit dans leur domaine d'études ?
3. En quoi l'évaluation formative contribue-t-elle à accompagner les étudiants de Master 1 en Droit dans l'acquisition progressive du contenu de FOS dispensé ? Et dans quelle mesure l'évaluation sommative rend-elle compte de façon pertinente des aptitudes et des compétences que cette intervention visait à développer ?

5.4 Hypothèses initiales :

Tous ces questionnements orienteront et suivront cette recherche jusqu'à son terme afin de leurs trouver des réponses qui soient autant satisfaisantes qu'exhaustives, mais avant cela nous émietterons **les hypothèses** suivantes :
1. Le contenu du module de terminologie destiné aux étudiants de Master 1 en Droit, ne permet pas pleinement de répondre aux exigences des pratiques professionnelles futures des étudiants en Droit, notamment en ce qui concerne l'exploitation de documents juridiques rédigés en français.
2. Le programme de FOS permet aux étudiants de Master 1 en Droit d'améliorer significativement leurs compétences en compréhension et en production écrite dans le domaine d'études vu qu'il est basé essentiellement sur des documents administratifs et juridiques authentiques.
3. L'évaluation formative joue un rôle important dans l'accompagnement, tout au long du processus d'acquisition du contenu de FOS dispensé aux étudiants de Master 1 en Droit. L'évaluation sommative, en revanche, et malgré son importante, elle ne rend pas toujours compte de manière efficiente des compétences développées durant cette intervention.

Afin d'atteindre les objectifs fixés précédemment, explorer les questions de recherche et tester les hypothèses émises, le chercheur a opté pour une méthode de recherche « **Quasi-expérimentale »** avec deux groupes distincts de 14 étudiants chacun, inscrits en MASTER 1 dans la filière de Droit, à l'Université Abou Bekr Belkaid _ Tlemcen. Ces derniers ont été choisis de manière aléatoire, vu qu'il s'agissait du nombre d'étudiants qui avait assisté la toute première fois.

5.5 Population d'étude:

Dans le but de recueillir des données et d'obtenir des réponses à nos questions de recherche, un groupe de sujets ont été désignés pour participer à la présente étude. Le chercheur a utilisé un échantillonnage de convenance intentionnel, plus précisément, un échantillonnage non probabiliste ce qui signifie que « les participants devaient, de plus de la relative de l'accès au lieu d'études, répondre à certaines caractéristiques spécifiques en rapport à l'objectif de l'étude » (Drnyei, 2007 : 99).

La communauté choisie comprenait un enseignant de terminologie juridique et ces étudiants de Master 1, en filière de Droit de l'université de Tlemcen. Les participants étaient sélectionnés à partir de deux groupes parmi les autres groupes existants au niveau de cette filière. Un groupe comprenait les 14 participants du groupe expérimental et le deuxième groupe comprenait les 14 participants du groupe témoin. Plus de détails concernant ces participants seront fournis dans le point qui suit.

Les étudiants concernés étaient des étudiants de Master1 en filière de droit à l'université Abou Bekr Belkaid –Tlemcen- durant l'année universitaire 2022-2023. Cette recherche porte sur deux groupes ; expérimental et témoin. Les deux groupes de base étaient composés de 28 étudiants chacun. Le chercheur a choisi aléatoirement 14 étudiants entre femmes et hommes de chaque groupe. Le nombre d'étudiants à qui les questionnaires pré et post-intervention ont été soumis est de 14 étudiants, il s'agit en fait, des étudiants du groupe expérimental seulement, vu que le jour de la remise du pré-questionnaire, les étudiants du groupe témoin étaient en grande majorité absents.

Ainsi notre groupe d'étude ou groupe expérimental se compose de 14 étudiants (9 femmes et 5 hommes), âgés entre 21 à 32 ans. En réalité, ce nombre de participants a permis au chercheur de toucher chaque étudiant à part.
Le groupe témoin, quant-à-lui, se compose également de 14 étudiants (8 femmes et 6 hommes), leurs âges varient entre 21 et 31 ans.
La langue natale des deux groupes est l'arabe et ils perçoivent le français comme une langue étrangère.

5.6 Matériel utilisé:

Afin de déterminer les réels besoins de nos étudiants de Master1 en droit, cerner leur niveau et leurs difficultés par rapport au français juridique, le chercheur a fait appel à un ensemble d'instruments de collecte de données à savoir ; le questionnaire, l'entretien ainsi que les tests dans le but de recueillir le maximum de données nécessaires à cette étude. Une fois ces dernières recueillies, elles serviront à l'élaboration d'un programme de FOS qui aura pour but, à la fois, d'influer favorablement sur leurs résultats universitaires de nos étudiants en terminologie juridique mais aussi, ils leur servira et facilitera leurs taches professionnelles futures.

L'entretien était effectué avec l'enseignant chargé de la matière de terminologie juridique. Les questionnaires pré et post-intervention étaient soumis au groupe expérimental seulement, avant et après l'intervention pour mesurer les changements constatés suite à l'intervention. En revanche, les deux groupes à savoir ; le groupe expérimental et le groupe témoin étaient concernés par le pré-test et le post-test. Ces derniers ont été effectués avant et après l'intervention pour mesurer les changements constatés. Une fois le programme lancé, trois tests, en trois temps distincts, ont été effectués sur toute la durée de l'intervention, en guise d'évaluation formative.

5.7 Méthode de recherche adoptée:

Afin d'atteindre les objectifs fixés précédemment, explorer les questions de recherche et tester les hypothèses émises, le chercheur a opté pour une recherche « **Quasi-expérimentale »** avec deux groupes distincts de 14 étudiants chacun, inscrits en MASTER 1, dans la filière de Droit, à l'Université Abou Bekr Belkaid _ Tlemcen. Ces derniers ont été choisis de manière aléatoire, vu qu'il s'agissait du nombre d'étudiants qui avait assisté la toute première fois.

5.8 Procédure de la recherche :

La présente étude est passée par **trois principales phases** pour atteindre les objectifs fixés au préalable par le chercheur, à savoir :

5.8.1 La phase de pré-intervention :

Elle comprenait trois instruments d'investigation : Un questionnaire de pré-intervention qui a été soumis aux étudiants du groupe expérimental seulement. Suivit d'un pré-test, mais cette fois, ce sont les deux groupes d'étudiants expérimental et témoin qui ont été concernés par ce test. Enfin, le chercheur s'est chargé, en parallèle, d'effectuer un entretien structuré avec leur enseignant chargé d'assurer le module de terminologie. Ces instruments de recherche ont pour fonction d'aider le chercheur à construire une idée et vision assez claire par rapport au niveau de compétences, aux difficultés et besoins de cette population d'étude et concevoir par conséquent, un programme de FOS approprié.

5.8.2 La phase d'intervention :

Elle se caractérise par l'application du programme de FOS sur le groupe expérimental. Au cours de cette intervention, trois tests, en trois temps distincts, ont été effectués par le chercheur. Chacun de ces derniers portait sur une partie du contenu du programme de FOS dispensé, évaluant, à la fois, les deux compétences relatives à l'écrit ; la compréhension et la production écrites. **Le premier test** : était effectué au bout de la 7ème semaine de l'intervention et avait pour objectif de vérifier l'acquisition des bases de la rédaction juridique universitaire. **Le second test** : était effectué au bout de la 11ème semaine de l'intervention et avait pour objectif de vérifier la compréhension du contenu d'un rapport d'expertise et le comparer à d'autres écrits. **Et le troisième test** : était effectué au bout de la 15ème semaine de l'intervention et avait pour objectif de vérifier la maîtrise de la compréhension et de la rédaction d'écrits administratifs.

5.8.3 La phase de post-intervention:

Deux instruments ont servis cette phase ; un post-test et un questionnaire post-intervention qui avaient pour fonction de comparer les résultats des étudiants des deux groupes, expérimental et témoin, entre le pré et le post-test, de comparer également leurs visions et leurs attitudes données avant et après l'intervention.

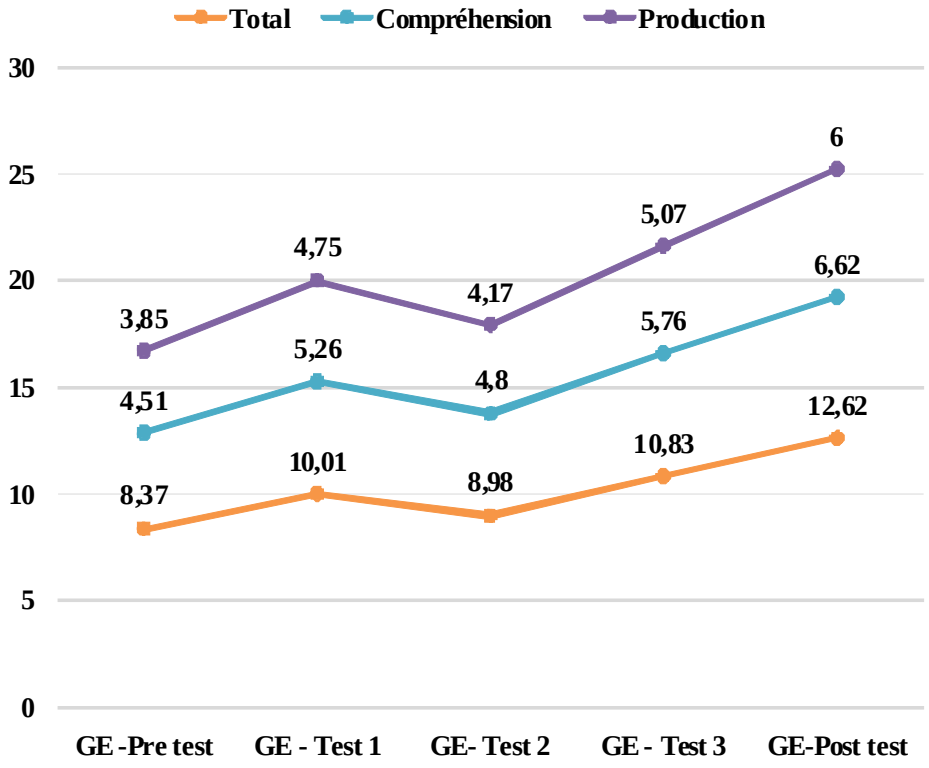
	Phase de pré-intervention :	**Phase d'intervention :**	**Phase de post-intervention :**
Processus de recherche	• Diagnostiquer le niveau des étudiants du groupe expérimental et témoin. • Cerner les difficultés et déterminer les besoins du groupe expérimental.	• Entamer l'intervention en appliquant le programme de FOS sur les14 participants du groupe expérimental.	• Evaluer le niveau d'acquisition du contenu dispensé et mesurer le taux d'amélioration du groupe expérimental. • Sonder les impressions du groupe expérimental envers l'intervention. • Evaluer pour observer les changements sur le groupe témoin.
Outils de recherche	• Questionnaire pré-intervention (groupe expérimental). • Entretien structuré (enseignant de terminologie). • Pré-test (groupe expérimental + témoin).	• Evaluation formative [3tests] (groupe expérimental).	• Post-test (groupe expérimental + témoin). • Questionnaire post-intervention (groupe expérimental).
Analyse des données	**Qualitative / Quantitative**		

Figure : Représentation de la conception de la recherche.

5.9 Programme de FOS proposé et conçu pour les étudiants de Master1 en Droit

L'application de ce programme de FOS s'est étalée sur une durée de trois mois et demie, à raison d'une séance par semaine d'une heure et demie. Le présent programme comprenait 12 séances de cours et 5 tests. Il était sectionné en quatre axes distincts où le contenu de chacun était dispensé sur trois séances détaillées comme suite :

Axe 1: **Introduction au français juridique**
Séance 1 : Découvrir le français juridique
Séance 2 : Les acteurs du monde juridique
Séance 3 : Branches et sources du droit.

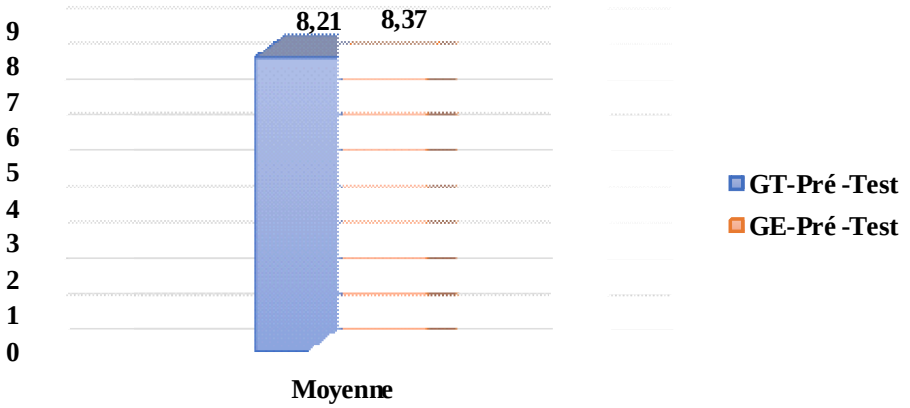


Axe 2: **Rédaction universitaire juridique**
Séance 4 : La dissertation juridique
Séance 5 : Structurer un raisonnement
Séance 6 : Atelier de rédaction

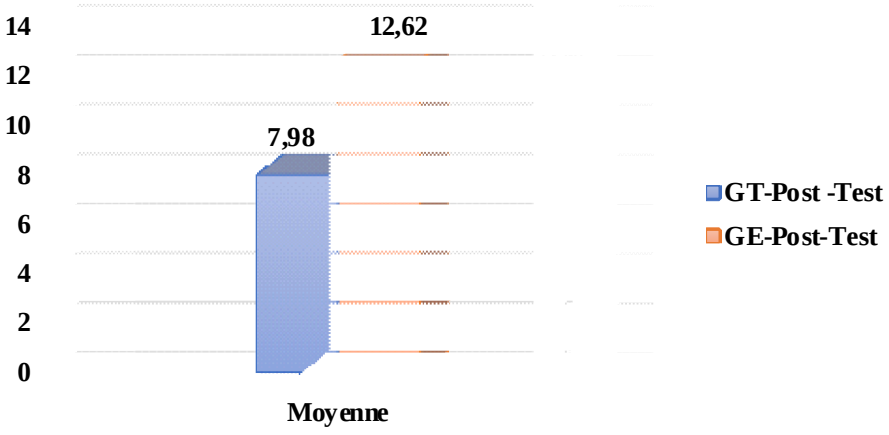
Axe 3: Compréhension de textes administratifs et juridiques
Séance 7 : Lire un article de loi
Séance 8 : Lecture d'un contrat
Séance 9 : Lecture d'un rapport d'expertise

Axe 4: Écrits professionnels administratifs et juridiques
Séance 10 : Actes juridiques
Séance 11 : Correspondance professionnelle
Séance 12 : Ecrits administratifs

Représentation graphique détaillée démontrant l'amélioration progressive constatée au sein du Groupe Expérimental.



Représentation graphique des résultats obtenus lors du Pré-test par le Groupe Témoin et le Groupe Expérimental.



Représentation graphique des résultats obtenus lors du Post-test par le Groupe Témoin et le Groupe Expérimental.

Les graphiques ci-dessus démontrent l'amélioration progressive constatée sur le niveau de compétence des étudiants de Master 1 en Droit. Et la comparaison entre les résultats du pré et du post test entre les deux groupes expérimental et témoin. Mettant ainsi en évidence une nette augmentation des moyennes en faveur du groupe expérimental. Pour mesurer l'efficacité de l'intervention et donc du programme de FOS proposé, les étudiants ont passé au terme de l'intervention un post-test en guise d'évaluation sommative et ont eu en complément, un questionnaire post-intervention. Les résultats obtenus au post-test ont donc reflété le niveau de connaissances des étudiants qui s'est grandement amélioré comparativement au pré-test.

Suite à cette intervention, le chercheur a procédé à une confrontation entre les résultats qu'il a pu obtenir en analysant les données recueillies et les hypothèses initiales et en est sorti avec un nombre de conclusions suivantes :

1. Le contenu du module de terminologie destiné aux étudiants de Master 1 en Droit, ne permet donc pas de répondre pleinement aux exigences des pratiques professionnelles futures de ces derniers, notamment en ce qui concerne l'exploitation des documents administratifs et juridiques en français. La raison de cette conclusion en est simple ; D'un coté on a le contenu disciplinaire assez limité qu'offre le module en question, vu qu'il ne s'agit que simples définitions de termes juridiques expliquées lors d'un cours magistral. De l'autre, on a les exigences imposées par les pratiques professionnelles futures de ces étudiants, reliées principalement à la maitrise des deux compétences relatives à l'écrit. Ainsi, on peut constater qu'il y a un écart entre ce qui est proposé et ce dont ces étudiants ont réellement besoin. Par conséquent, le contenu proposé par ce module ne satisfait pas pleinement les besoins de nos futurs diplômés de la filière de Droit. Cette conclusion corrobore avec la première hypothèse avancée par le chercheur, qui prétendait que « Le contenu du module de terminologie destiné aux étudiants de Master 1 en Droit, ne permet pas pleinement de répondre aux exigences des pratiques professionnelles futures des étudiants en Droit, notamment en ce qui concerne l'exploitation de documents juridiques rédigés en français ».
2. Le programme de FOS a effectivement permis aux étudiants de Master 1 en Droit d'améliorer significativement leurs compétences en compréhension et en production écrite dans leur domaine d'études. Cette amélioration a été reflétée par l'écart entre les notes des étudiants entre le pré test et le post test ; tests effectués exprès avant et après l'intervention pour permettre au chercheur de mesurer le

taux d'amélioration et du développent des compétences visées par cette intervention. Le point fort de ce programme de FOS reste sans incontestablement les documents authentiques utilisés lors de cette intervention. On opérant de la sorte, le chercheur a mis ces étudiants dans un bain professionnel avant l'heure, il s'agit en fait d'une projection vers le futur visant à habituer ces derniers à ce qui les attend comme taches à réaliser prochainement en langue française. Ce choix de documents authentiques a contribué grandement à motiver nos étudiants et à suscité chez eux cette curiosité de savoir ce qui les attend après l'obtention de leur diplôme. Cette conclusion a permis au chercheur de valider la deuxième hypothèse qu'il a pu émettre, qui stipulait que « Le programme de FOS permet aux étudiants de Master 1 en Droit d'améliorer significativement leurs compétences en compréhension et en production écrite dans le domaine d'études vu qu'il est basé essentiellement sur des documents administratifs et juridiques authentiques.».

3. L'évaluation formative a effectivement joué un rôle crucial non seulement dans l'accompagnement de nos étudiants de Master 1 en Droit tout au long du processus d'acquisition progressive du contenu de FOS dispensé. Mais également, elle a contribué au maintien de la motivation chez nos étudiants. L'évaluation sommative, en revanche, et malgré son importante, elle ne rend pas toujours compte de manière efficiente des compétences développées durant cette intervention.

En effet, l'évaluation formative a amélioré les acquis ainsi que les performances de nos étudiants par rapport aux deux compétences relatives à l'écrit ciblées essentiellement par cette intervention, elle a également contribué au développement des attitudes positives envers la compréhension et la production de textes administratifs et juridiques. En revanche, de son coté, l'évaluation sommative a certes joué un rôle important dans la vérification, la validation et la certification des rendus de cette intervention et des acquis des étudiants suite à l'application du programme de FOS. Néanmoins, pour pouvoir rendre compte et mesurer l'efficience de l'enseignement proposé de la manière la plus efficace possible, elle est sensée être utilisée en collaboration avec l'évaluation formative et non seule au terme d'un programme car à travers cette dernière qui permet de mesurer en continu les améliorations au niveau des compétences à développer.

On déduit ainsi, que la relation entre ces deux évaluations est une relation de complémentarité ; ce n'est que comparativement aux résultats obtenus durant cette période de suivi régulier que l'évaluation sommative va pouvoir refléter et prouver son efficacité vis-à-vis la véracité des résultats des progrès et acquis des

étudiants par rapport au programme proposé qu'elle va fournir au terme de ce dernier.

Les résultats positifs sont dus aux retours d'informations continus et surtout progressifs reçu tout au long de l'intervention. « La rétroaction contribue de manière directe à la progression de l'apprentissage tout au long de l'évaluation formative », affirme Gipps (1994 : 129). En effet, la rétroaction, une fois intégrée au sein du processus de l'évaluation formative, va contribuer grandement au développement, ainsi qu'à l'amélioration des résultats des participants. De même, les retours reçus par ces participants durant la période de l'intervention les aideront grandement à surmonter leurs craintes et leurs difficultés en procédant à des rectifications de leurs erreurs, accompagnées d'orientations et de commentaires qui leur seront utiles. Ainsi, Boston (2002) affirme que « Pour assurer une réorientation correcte des compétences que les étudiants ont acquises, L'évaluation formative vise à fournir des retours d'information ». Chose qui permettrait à l'enseignant de fournir un feedback pertinent sur les difficultés observées et notées durant la formation.

Cette conclusion a permis au chercheur d'affirmer la troisième et dernière hypothèse qu'il a émise et qui supposait que « L'évaluation formative joue un rôle important dans l'accompagnement, tout au long du processus d'acquisition du contenu de FOS dispensé aux étudiants de Master 1 en Droit. L'évaluation sommative, en revanche, et malgré son importante, elle ne rend pas toujours compte de manière efficiente des compétences développées durant cette intervention».

5.9 Approche préconisée:

Une fois ces données recueillies, le chercheur opte pour une approche mixte, combinée entre **«** Q**ualitative** et Q**uantitative »** pour s'assurer de l'efficacité de l'analyse qu'il va effectuer.

- **L'analyse Qualitative:** concernera l'analyse des données recueillies suite à l'entretien structuré effectué avec l'enseignant chargé d'assurer la matière de terminologie pour les deux groupes expérimental et témoin.
- **L'analyse Quantitative:** concernera l'analyse des données recueillies par le biais des questionnaires pré et post intervention, le pré-test (l'évaluation diagnostique), le post-test (l'évaluation sommative), et pour effectuer une analyse statistique des résultats obtenus avant et après l'intervention.

Pour ce qui est des tests, le chercheur a opté pour la mesure statistique connue sous le nom de **« test-T »** (ou **test de Student**) qui est : Un test statistique

paramétrique qui permet de comparer les moyennes de deux groupes ou la moyenne d'un groupe par rapport à une valeur standard pour déterminer si une différence est statistiquement significative (réelle) et non le résultat d'une fluctuation aléatoire. Il suit la **démarche** suivante :

1- CALCUL DE LA STATISTIQUE T : là où on divise la différence observée entre les moyennes par l'erreur-type de cette différence.

2- CALCUL DE LA PLUS-VALUE : cette valeur indique la probabilité que la différence observée soit due au hasard.

3- INTERPRETATION : si la plus-value est inférieure à un seuil prédéfini (souvent 0.05), on rejette l'hypothèse nulle et on conclut que la différence est statistiquement significative.

En effet, différents **types de tests-T** existent, cependant deux d'entre eux ont été utilisés au niveau de cette étude, à savoir :

- Test-T pour échantillons indépendants : où l'on compare les moyennes de deux groupes distincts et indépendants. Au niveau de cette étude, le Test-T pour échantillons indépendants a été appliqué aux Pré-tests et Post-tests du groupe expérimental et témoin.
- Test-T pour échantillons appariés : où l'on compare les moyennes de deux groupes de données liées, comme des mesures prisent avant et après une intervention sur le même groupe de sujets. Au niveau de cette étude, le Test-T pour échantillons appariés a été appliqué au Groupe expérimental et Groupe témoin, au pré-test et au post-test.

Par ailleurs, et pour vérifier les conditions d'application du test- T et juger de son adéquation aux données de la présente étude, le chercheur a pris un échantillon de l'étude, qui est « le Pré-test du GT et GE » pour effectuer les deux tests fondamentaux, à savoir :

- **Le Test d'homogénéité :** basé sur les statistiques de Levene. Qui consiste à juger de l'homogénéité de l'échantillon, en comparant le seuil de signification calculé avec le seuil de signification spécifié dans l'étude (H0: $S_1 = S_2$ / H1: $S_1 \neq S_2$).

- **Le Test de normalité :** basé sur le Test de Shapiro-Wilk. Qui consiste à déduire la modération de la distribution, en comparant le niveau de signification dans l'étude avec le niveau de signification calculé (Sig) dans les deux groupes, pour pouvoir ainsi juger si les données suivent une distribution normale ou non. H0 :

Les données suivent une distribution normale. / H1 : Les données ne suivent pas une distribution normale.

En revanche, pour effectuer l'étude de **la validité** et de **la fiabilité** des outils utilisés au niveau de la présente étude, le chercheur s'est basé sur les travaux de plusieurs statisticiens, dans l'ordre suivant:

- L'étude de la validité interne du Questionnaire Pré et post intervention : Pour effectuer le calcule de la validité interne de cet outil d'étude, on prend les notes du questionnaire pour trouver le coefficient de corrélation, en appliquant « la corrélation de Spearman ».

- L'étude de la Validité interne du Pré & Post-test et Les 3 Tests : Pour effectuer le calcule de la validité interne de ces outils d'étude, on prend les notes des tests (Pré & Post-test et les trois tests de l'intervention) pour trouver le coefficient de corrélation, en appliquant « la corrélation de Pearson ».

- L'étude de la fiabilité du Questionnaire pré-intervention, du Pré & Post-test et Les 3 Tests et enfin du Questionnaire Post-intervention : elle consiste à calculer le coefficient de la fiabilité de cet outil d'étude, en utilisant l'alpha de Cronbach.

5.11 Limites de la recherche :

Comme dans toute étude entrepris, le chercheur ce trouve confronté à un nombre de défis et obstacles durant l'intervention. Parmi ces obstacles et celui ayant gêné et quelque peu abaisser la participation des étudiants durant cette intervention, est que la séance consacrée au module de terminologie, que se soit pour la licence ou pour les Master, est toujours la dernière après que l'étudiant soit saturé et épuisé suite aux différents contenus disciplinaires qu'il a pu suivre et assimiler durant la journée.
De plus, l'obstacle de la restriction temporelle qui reste, sans doute, un accroc considérable dans la grande majorité des travaux de recherche de ce genre. Dans la présente étude, le chercheur estime avoir certainement une meilleure productivité si le volume horaire dédié à ce module était plus important, étant donné que le temps consacré à cette matière est de seulement une heure et demie hebdomadaire.

5.12 Suggestions :

Le programme de FOS proposé a fait ses preuve et a prouvé son efficacité sur le terrain et ce grâce à l'apport de l'évaluation tant formative que sommative qui ont contribuées grandement à le démontrer cette réussite. Pour ainsi dire, l'évaluation formative a joué un rôle crucial dans le processus d'enseignement/apprentissage lors de l'application du programme de FOS, tout au long de la durée de l'intervention et ce en accompagnant les apprenants dans leur apprentissage, en maintenant et en renforçant leur motivation, en étant un outil indispensable à l'enseignant pour suivre de prêt les progrès de ses apprenants ainsi leurs carences et apporter les ajustements nécessaires au fur et à mesure que le programme avance à travers les retours positifs et la rétroaction.

De ce fait et en raison des améliorations constatées sur le niveau et les résultats d'apprentissage des étudiants de Master1 en Droit, nous suggérons l'intégration du programme de FOS proposé par le chercheur, à travers la présente étude, dans le cursus universitaire de cette population. D'incerer dans ce processus, compte tenu des performances et du rendement positif que cela pourrait apporter à ce type de formation, l'évaluation formative mais qu'elle soit toujours accompagnée d'un retour progressif et détaillé et d'une rétroaction. Et enfin qu'elle soit, bien évidemment, suivie et appuyée par l'évaluation sommative vu que la relation qui relie ces deux évaluations reste une relation de complémentarité.

Au final, nous suggérons également la diminution du nombre d'étudiants par groupe car serte, l'étude a été menée avec 14 participants, chose qui a permis au chercheur d'interagir avec chacun d'eux de manière efficace, néanmoins, il ne faut surtout pas oublier qu'à la base, le groupe était constitué de 28 étudiants, soit le double du nombre d'étudiants qui ont contribué à l'intervention.

6 CONCLUSION:

Le mérite des évaluations dans le secteur de l'enseignement est reconnu de par le monde et cette recherche a été menée précisément pour juger de la réussite et l'efficacité du programme de FOS conçu spécialement pour les étudiants de Master1 en Droit et l'importance, le rôle voir la contribution de l'évaluation formative et sommative dans la réussite de cette intervention, chose qui a été démontré de par les résultats obtenus par les candidats en question et qui se sont révélés très satisfaisants vis-à-vis le perfectionnement du contrôle des quatre compétences linguistiques en général et plus particulièrement les deux d'entre elles qui sont liées à l'écrit.

Cette étude fournit une base sur laquelle d'autres recherches peuvent être lancées toujours dans le domaine en question et où l'évaluation formative et sommative peuvent s'avérer bénéfiques en proposant d'autres approches autant voir beaucoup plus efficaces.

BIBLIOGRAPHIE :

BEACCO Jean-Claude et LEHMANN Denis (coord.), *«Publics spécifiques et communication spécialisée»*, in *le français dans le monde*, coll. Recherches/applications, Clé international, Août/Septembre 1990, n°235.

BLACK, P. et WILLIAM, D. (1998a). *Évaluation et apprentissage en classe. Évaluation en éducation.* 5 (1), 7-74.

BLACK, P. et WILLIAM, D. (1998b). *À l'intérieur de la boîte noire : Améliorer les normes grâce à l'évaluation en classe. Phi Delta Kappa*. 80 (2), 139-148.

BOSTON, C.(2002). *Le concept d'évaluation formative. Évaluation pratique, recherche et évaluation*, 8 (9), 1-9. En ligne.

BOUMEDIENE Amina, « *Investigating the Effect of Formative Assessment on Algerian Third Year Secondary School Pupils' Text Comprehension », thèse de Doctorat, 2017.*

CHALLE Odile, « *Enseigner le français de spécialité»*, Paris, 2002.

CHARL, Delorme.1987.*Evaluer autrement pour assurer une formation meilleure.* Paris: Les éditions E.S.F. p. 24.

DÖRNYEI, Z. (2007). *Méthodes de recherche en linguistique appliquée : méthodologies quantitatives, qualitatives et mixtes.* Oxford : Oxford University Press. ISBN 978-0194422581.

EURIN BALMET Simone et HENAO DE LEGGE Martine, *«Pratique du français scientifique. L'enseignement du français a des fins de communication scientifique »*, Hachette, Paris, 1992.

FALCHIKOV, N. (2005). *Améliorer l'évaluation par la participation des étudiants : Solutions pratiques pour faciliter l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et postsecondaire.* New York : Routledge falmer.

FREY, N. et FISHER, D. (2011). *Plan d'action pour l'évaluation formative : Étapes pratiques pour un enseignement et un apprentissage plus réussis.* États-Unis : ASCD.

GELBERT de Landscheere, 1979. *Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation*, Paris: Puf.

Gipps, C, V. (1994). *Au-delà des tests : vers une théorie de l'évaluation pédagogique*. Londres : Le Presse Falmer. [en ligne].

Greenstein, L. (2010). *Ce que les enseignants doivent vraiment savoir sur l'évaluation formative*. ETATS-UNIS: ASCD. [en ligne].

HERMAN, J. L., OSMUNDSON, E., AYALA, C., SCHNEIDER, S. et TIMMS, M. (2006). *La nature et l'impact des pratiques d'évaluation formative des enseignants* (Rapport technique CSE 703). Los Angeles : Université de

Californie, Centre national de recherche sur l'évaluation, les normes et les tests des élèves.

HOLTZER Gisèle, «*Du français fonctionnel au français sur objectifs spécifiques »,* in *le français dans le monde,* coll. Recherches et applications, *«français sur objectifs spécifiques : de la langue au métier* », Clé international, Janvier 2004.

IRONS, A. (2007). *Améliorer l'apprentissage par l'évaluation formative.* NewYork : Routledge.

JORRO, A.(2000).*Évaluer les compétences : un défi pour la formation.* Paris : ESF éditeur, p.45.

LEHMANN Denis, «*Objectifs spécifiques en langues étrangères. Les programmes en question »*, Hachette, Paris, 1993.

MANGIANTE Jean-Marc et PARPETTE Chantal, « *Le français sur objectif spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours »*, Hachette, Paris, 2004.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). (2005). *Évaluation formative : améliorer l'apprentissage dans les classes du secondaire*. Paris : OCDE.

POPHAM, W. J. (2008). *Évaluation en classe : Ce que les enseignants doivent savoir* (5e éd.). Boston : Prentice Hall.

SCALLON, G. (2004). *L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences*. Montréal : Éditions du Renouveau pédagogique. ISBN 2-7613-1556-1.

SHEPARD, L. A. (2000). *Le rôle de l'évaluation dans une culture d'apprentissage*. *Educational Researcher*, 29(7), 4–14. https://doi.org/10.3102/0013189X029007004